

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES

DIRECTION DU CONTRÔLE TECHNIQUE  
ET DE LA CERTIFICATION

N° 000186

/MMG/DGM/DCTC

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \*Travail\* Progrès

Brazzaville, le 13 1 JAN 20

## AUTORISATION

Le Directeur Général des Mines soussigné, agissant conformément à la réglementation en vigueur en matière des équipements sous pression et des appareils réglementés, autorise la **SOCIÉTÉ AFRICAINE DE SERVICES S.A.**, domiciliée 124, rue des manguiers, Mpila Brazzaville, à exécuter en République du Congo, pour une période de **trois (3) ans** renouvelable, les prestations dans les domaines ci-après :

- Contrôle technique des équipements et appareils de levage et de manutention ;
- Certification des appareils ou engins :
  1. Véhicules grumiers et accessoires
  2. Containers de 10 à 40 pieds
  3. Véhicules plateaux
  4. Charriots élévateurs
  5. Grues sur pneumatiques (+ de 80 tonnes de CMU)
  6. camions attelés d'une remorque.

La **SOCIÉTÉ AFRICAINE DE SERVICES S.A.**, exercera ses prestations selon les règles de l'art en collaboration avec l'Administration des Mines.

Un cahier de charges sera signé conjointement avec l'Administration des Mines six(6) mois après la signature de la présente autorisation.

Un arrêté en cours de visas et signature régularisera cette autorisation.

En foi de quoi, la présente autorisation qui prend effet à compter de sa date de signature, est établie pour servir et valoir ce que de droit. /-

### AMPLIATIONS :

1/-DGM-----1

2/ DCTC-----3

3/DDMGKPNR—1

